

1. Constant a connu la monarchie d'Ancien Régime dans son enfance, puis la période révolutionnaire dans sa jeunesse, enfin l'époque napoléonienne et le retour de la monarchie, la restauration. Ces évolutions politiques l'ont conduit à réfléchir sur les régimes politiques et les formes que doit prendre la démocratie.
2. Constant montre qu'il est favorable à la représentation en politique en devenant lui-même député, donc élu du peuple. Le lieu qui symbolise cette forme de démocratie est l'Assemblée nationale, ou Chambre des députés.
3. La « démocratie des anciens » fait référence à Athènes au ve siècle. Il critique dans ce système l'absence ou la limitation des libertés (religieuse par exemple) et la soumission de l'individu au groupe.
4. Pour Constant, la représentation ne dispense pas les citoyens d'un engagement dans la vie politique de la cité : ils ont différents moyens d'agir, en se présentant aux élections ou en s'exprimant, selon leur envie et leur intérêt pour chaque sujet.

BILAN. Le point commun des deux contextes Les libertés individuelles sont au centre de la pensée de B. Constant : « Le droit de n'être soumis qu'aux lois » (doc 3) et « la liberté en tout » (doc 1) permettent à chacun de vivre librement sa profession, sa religion, sa situation privée, dans une égalité partagée par tous et dégagée de toute autorité « despotique », c'est-à-dire arbitraire, ou collective. Libres et égaux, les citoyens peuvent ainsi élire des représentants et participer plus ou moins, selon leur souhait, à la vie politique.